

mon conseiller INVESTIA



Reneaud et Pascale Cantin

reneaud.cantin@videotron.ca
pascale.cantin@videotron.ca



INVESTIA
SERVICES FINANCIERS INC.

1079, rue de la Paix
Lévis (Québec) G6Z 1N2
Tél. : 418 839-6333
Télec. : 418 834-6076

Deux façons de profiter de la croissance économique asiatique

Il est de plus en plus question de la croissance des pays émergents, notamment de la Chine et de l'Inde.

Les Placements Franklin Templeton permettent un accès à ces pays dont la croissance économique est phénoménale. Plusieurs options s'offrent alors à l'investisseur, et je discuterai de deux d'entre elles dans les prochaines lignes.

Le Canada

C'est d'abord en investissant dans des entreprises canadiennes que l'accès à ces pays est possible. En effet, la Chine et l'Inde, pour ne nommer ceux-là, connaissent des croissances économiques formidables, et qui dit croissance économique de pays émergents dit besoins en énergie, en matières premières, etc. Or le Canada est un des plus importants pays producteurs d'énergie et de ressources naturelles.

Le fonds d'actions canadiennes Bissett possédait, au 30 avril dernier, 20 % de son actif total dans le secteur de l'énergie. Le gestionnaire a donc le loisir d'investir dans des secteurs qu'il considère comme prometteurs et surtout dans des entreprises qui exportent leurs denrées en Asie.

De cette façon, à titre d'investisseur, vos actifs profitent de la croissance des pays en émergence sans y être investis totalement.

Le fonds Catégorie de société BRIC Templeton

La société Franklin Templeton offre aussi à ses clients la possibilité de participer directement et activement à la croissance économique de quatre pays, soit le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, par le biais de son fonds Catégorie de société BRIC Templeton.

Géré par J. Mark Mobius, ce fonds vise une appréciation à long terme du capital en investissant prioritairement dans des actions d'entreprises basées dans les pays mentionnés ci-dessus, incluant Hong Kong et Taïwan, et dans des entreprises susceptibles de bénéficier de leur développement.

Contrairement aux fonds d'actions canadiennes, le gestionnaire n'a pas le choix d'investir dans ces pays, ce qui, avouons-le, hausse quelque peu la volatilité d'un tel fonds.

Évidemment, je ne suggère pas d'investir la majeure partie de votre portefeuille dans ce fonds, mais si vous désirez profiter de cette croissance phénoménale, il s'agit d'une possibilité intéressante.

Je propose habituellement de limiter à 10 % du total du portefeuille les actifs investis dans un tel fonds.

En conclusion, il est possible de profiter de la croissance des pays en émergence. L'une de ces façons, moins volatile, passe par le Canada, l'autre, en profitant directement de la croissance des entreprises basées là-bas.

Budget fédéral 2006

Le budget fédéral du 2 mai 2006 contient, entre autres, des éléments qui auront une incidence sur vos finances personnelles et vos placements.

Hausse du crédit pour revenu de pension

À compter de l'année d'imposition 2006, pour les personnes de 65 ans ou plus, le montant admissible au crédit pour revenu de pension passera de 1 000 \$ à 2 000 \$ par année.

Réduction de la taxe sur les produits et services

Le budget propose la réduction de la TPS de 7 % à 6 %, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le crédit de TPS, offert aux particuliers à faible revenu et à revenu moyen, ne subira pas de réduction.

Taux d'imposition des particuliers

Le gouvernement augmente à 15,25 %, pour 2006, et à 15,5 %, pour 2007 et les années suivantes, le taux d'imposition le moins élevé. Ce taux vise les revenus imposables de moins de 36 378 \$ et sert au calcul de la plupart des crédits d'impôt non remboursables, dont le montant personnel de base.

Le montant personnel de base pour 2006 passera à 8 839 \$, en plus du facteur d'indexation pertinent pour 2007, jusqu'à ce qu'il atteigne au moins 10 000 \$ d'ici 2009.

Nouveau « crédit canadien pour emploi »

Réservé exclusivement aux employés, ce crédit permettra de réduire certains coûts assumés par les Canadiens pour leur travail comme, par exemple, les frais liés aux ordinateurs à domicile, aux uniformes et aux fournitures.

Nouvelles règles relatives aux dividendes

Il y aura une hausse de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes à l'égard des « dividendes admissibles ». La majoration sera portée de 25 % à 45 %, et le crédit d'impôt pour dividendes sera haussé à 19 %.

Dons de titres cotés en Bourse et d'unités de fonds communs de placement à des organismes publics de bienfaisance

Le gouvernement vise à stimuler les dons à des organismes de bienfaisance par l'élimination totale de l'impôt sur les gains en capital découlant d'un don.

Allégements fiscaux pour les étudiants

Le budget fédéral a instauré deux nouveaux allégements fiscaux : un crédit d'impôt pour manuels qui aidera les étudiants à l'achat de manuels et l'élimination complète de l'impôt fédéral sur les bourses d'études, de perfectionnement ou de récompense.

Les renseignements présentés sont généraux, et mes lecteurs sont priés, avant de prendre une décision, de me consulter pour obtenir des conseils correspondant à leur situation personnelle.

www.franklintempleton.ca

< NOTRE PERSPECTIVE. VOTRE AVENIR.^{MD} >



PLACEMENTS
FRANKLIN TEMPLETON

 Templeton

FRANKLIN

 BISSETT

 Mutual Series

Les montants investis dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus de Placements Franklin Templeton avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement n'est pas garant de leur rendement futur.



PLACEMENTS
FRANKLIN TEMPLETON